

# RÈGLEMENT FINANCIER

## ANNEE 2024-2025

### Site de Sainte Anne (La Motte Servolex)

**IMPORTANT :**

Merci de le lire (jusqu'à la fin du document) et le conserver

### Synthèse des tarifs

## APPRENTIS

La scolarité est payée par l'employeur, seuls des frais de restauration et/ou d'internat sont à la charge des familles.

<u>Tarifs Formations Apprentis UFA</u>				
<b>Interne</b>	Prix unitaire	BP ATPS	CAP RICS	BTS MS BTS Meleec
<b>Restauration</b>	7,60	820,80	957,60	1 368,00
Prise en charge OPCO (somme versé en N+1)	<b>-3,00</b>	<b>-324,00</b>	<b>-378,00</b>	<b>-540,00</b>
Net à la charge des familles	<b>4,60</b>	<b>496,80</b>	<b>579,60</b>	<b>828,00</b>
<b>Hébergement (nuitée + PDJ compris)</b>	15,00	720,00	840,00	1 200,00
Prise en charge OPCO (somme versé en N+1)	<b>-6,00</b>	<b>-288,00</b>	<b>-336,00</b>	<b>-480,00</b>
Net à la charge des familles	<b>9,00</b>	<b>432,00</b>	<b>504,00</b>	<b>720,00</b>
<b>Total des frais (Restauration + Hébergement)</b>	22,60	1 540,80	1 797,60	2 568,00
Prise en charge OPCO (somme versé en N+1)	<b>-9,00</b>	<b>-612,00</b>	<b>-714,00</b>	<b>-1 020,00</b>
Net à la charge des familles	<b>13,60</b>	<b>928,80</b>	<b>1 083,60</b>	<b>1 548,00</b>
<b>Demi-Pensionnaire</b>	Prix unitaire	BP ATPS	CAP RICS	BTS MS BTS Meleec
<b>Restauration</b>	7,60	456,00	532,00	760,00
Prise en charge OPCO (somme versé en N+1)	<b>-3,00</b>	<b>-180,00</b>	<b>-210,00</b>	<b>-300,00</b>
Net à la charge des familles	<b>4,60</b>	<b>276,00</b>	<b>322,00</b>	<b>460,00</b>

**A verser au moment de l'inscription (pour les nouveaux entrants uniquement)**

- **Dépôt de garantie internat (Pour les nouveaux internes uniquement) : 350 € encaissables dès l'inscription de votre enfant dans notre établissement.** Il est restitué au départ définitif de l'élève de l'établissement (à partir de la 2<sup>ème</sup> quinzaine de septembre).

En cas de désistement avant la rentrée scolaire, d'exclusion, de réorientation suite à un conseil de discipline ou de démission en cours d'année, le dépôt de garantie reste acquis au lycée.

## Détail des tarifs

### 1) Restauration :

La demi-pension est calculée et facturée en fonction du nombre de semaines de présence dans l'établissement qui suivent les filières.

*Une carte de self sera fournie gratuitement à chaque élève demi-pensionnaire. Toute carte perdue ou détériorée en cours d'année sera refacturée 7 €.*

### 2) Hébergement :

L'hébergement comprend la nuitée et le petit-déjeuner, calculé et facturé en fonction du nombre de semaines de présence dans l'établissement suivant les filières.

*Une carte de self sera fournie gratuitement à chaque élève pensionnaire. Toute carte perdue ou détériorée en cours d'année sera refacturée 7 €.*

En cas de démission ou d'exclusion définitive de l'internat, **tout trimestre entamé est dû au titre de l'hébergement** (1<sup>er</sup> trimestre : septembre, octobre, novembre - 2<sup>ème</sup> trimestre : décembre, janvier, février - 3<sup>ème</sup> trimestre : mars, avril, mai)

### 3) Repas occasionnels des externes : 7,60 € par repas

L'élève externe désirant manger occasionnellement (1 fois par semaine maximum) devra réserver son repas au service comptabilité avant 10h30 au prix de 7,60 € (penser à amener l'appoint).

### 4) Matériels scolaires et caisse à outils obligatoires (à la charge des familles) :

- **Matériels scolaires** : La liste fournie, variable suivant les classes, sera mise à disposition sur notre site internet
- **Outillage (pour tous les nouveaux élèves)** : *Les commandes (obligatoires par le lycée suivant les classes) se feront su sein de l'établissement, seront à retirer et payer directement au fournisseur.*

### 5) Activités et sorties pédagogiques :

Il peut être demandé, par les enseignants, une participation à diverses activités pédagogiques se déroulant hors de l'établissement. Si un voyage linguistique, artistique ou une classe de découverte est organisée dans une classe, les modalités financières sont expliquées aux parents des élèves concernés.

## Modalités financières

### 1) Calendrier de facturation :

**Une seule facture** vous sera adressée pour l'année scolaire (vers le 15 septembre).

**La prise en charge partielle des frais de cantine et/ou nuitées par AKTEAP sera reversée à partir de septembre 2025 dès réception du paiement d'AKTEAP (AKTEAP nous demande de fournir le détail des passages et nuitées de chaque apprenti en fin d'année scolaire sur leur tableau transmis début juillet 2025).**

### 2) Mode de règlement : Prélèvement obligatoire

Vu la recrudescence des chèques impayés et retard de paiement, le mode de règlement par chèque n'est plus accepté.

Les prélèvements en 9 fois sont effectués le **10** de chaque mois, **d'octobre à juin**.

Les demandes de prélèvements de l'année précédente sont reconduites automatiquement.

Toute demande de paiement par prélèvement ou changement de compte bancaire doit faire l'objet d'une nouvelle autorisation de prélèvement (**Mandat SEPA**) **entièrement complétée et signée** accompagnée du RIB et remis avant le 25 du mois pour être pris en compte le mois suivant. En cas de changement, merci de bien vouloir demander un nouveau formulaire au service comptabilité ou de le télécharger sur Ecole Directe.

**Tout prélèvement impayé sera représenté automatiquement le mois suivant majoré de 1,50 € de frais bancaire.**

**Vous devez obligatoirement fournir un mandat SEPA et votre RIB bancaire**

#### **4) Impayés et retards de paiement :**

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante et/ou d'interrompre la scolarisation en cours d'année et/ou de le refuser l'accès à la cantine et/ou l'internat.

## **Les coordonnées utiles**

Site internet de l'établissement : [www.steanne-sav.fr](http://www.steanne-sav.fr)

<b>SITE SAINTE ANNE</b>		
<b>Standard</b>	<b>04 79 26 09 00</b>	<b>accueil@steanne-sav.fr</b>
Assistante de direction		assistante.direction@steanne-sav.fr
Comptabilité	04.79.26.09.14	comptabilite@steanne-sav.fr
Vie Scolaire Ste Anne	04.79.26.09.08	vie-scolaire@steanne-sav.fr
Directeur Apprentissage	04.79.26.09.02	direction.apprentissage.cfp@gmail.com